



Division des Moyens et des Etablissements

DME/14-629-5 du 07/04/2014

DEM'ACT - NOUVEAU CALENDRIER DE DEPLOIEMENT - UTILISATION DES MODELES D'ACTES DE L'APPLICATION

Destinataires : Chefs d'établissement - Adjoint-gestionnaires - Services déconcentrés

Dossier suivi par : Mme KAMARUDIN - Tel : 04 42 91 72 88

L'application Dém'act a été stabilisée ces derniers mois grâce à des améliorations fonctionnelles et techniques notoires.

Néanmoins, un travail important de développement se poursuit afin d'intégrer la signature électronique qui sera apposée tant sur les actes des EPLE que sur les décisions d'instruction des autorités de contrôle. Dém'act est ainsi la première application ministérielle à s'inscrire dans le cadre de la plateforme nationale de confiance numérique en cours de création.

Compte tenu de la complexité technique et juridique de ces travaux, le comité de pilotage a décidé de reporter de septembre 2014 à janvier 2015 le déploiement de l'outil à toutes les académies dans un nombre limité d'EPLE. En revanche, le déploiement généralisé à l'ensemble des établissements est maintenu à la rentrée 2015.

Le calendrier de déploiement de Dém'act dans notre académie est le suivant :

- **1^{er} janvier 2015 : déploiement de l'application dans l'ensemble des établissements (collèges, lycées et EREA) du département des Alpes de Haute-Provence et du département des Hautes Alpes,**
- **1^{er} septembre 2015 : déploiement généralisé de Dém'act à tous les EPLE de l'académie.**

Des formations seront mises en place à l'automne 2014 pour former les personnels des EPLE, des services départementaux et des collectivités qui utiliseront l'application dès janvier 2015.

L'application Dém'act comporte toutefois des contenus pouvant d'ores et déjà bénéficier à tous. C'est notamment le cas de la bibliothèque d'actes qui permet à chaque EPLE de disposer de 49 modèles d'actes comportant les mentions réglementaires et les visas mis à jour. C'est également le cas du modèle de procès-verbal des conseils d'administration et des commissions permanentes.

Afin de faciliter la production des actes, harmoniser les documents transmis au contrôle de légalité et réduire les risques de dysfonctionnement, je vous demande d'utiliser désormais les modèles d'actes administratifs issus de la bibliothèque Dém'act dont vous trouverez la liste détaillée en annexe de la présente note.

Les documents en format word seront envoyés à l'adresse électronique de chaque EPLE.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Nomenclature des actes gérés par Dém'Act

1. Actes du Conseil d'administration

1.1. Actes transmissibles du CA

Actes de l'action éducatrice

- n°1- acte organisation du temps scolaire
- n°2- acte organisation de la structure pédagogique
- n°3- acte programme de formation complémentaire et de formation continue
- n°4- acte projet d'établissement
- n°5- acte rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique
- n°6- acte règlement intérieur (avec ou sans modification)
- n°7- acte à l'emploi de la dotation horaire globalisée

Actes budgétaires et financiers

- n°8- acte budget initial
- n°9- acte compte financier affectation des résultats
- n°10- acte compte financier
- n°11- acte décision budgétaire modificative soumise au vote

Actes de fonctionnement transmissibles du CA

- n°12- acte autorisation de recrutement des personnels de droit public
- n°13- acte autorisation de recrutement des personnels de droit privé
- n°14- acte contrats, marchés délégation au chef d'établissement
- n°15- acte conventions, contrats, marchés (à incidence financière ou non)
- n°16- acte sur le financement des voyages scolaires

1.2 Actes non transmissibles du CA

Actes de l'action éducatrice

- n°17- acte contrats d'objectifs
- n°18- acte plan de prévention violence

Actes de fonctionnement

- n°19- acte tarifs et vente des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
- n°20- acte action à intenter ou à défendre en justice
- n°21- acte adhésion à un groupement d'établissements scolaires
- n°22- acte acceptation des dons et legs
- n°23- acte acquisition /aliénation des biens
- n°24- acte délégation du CA à la Commission permanente
- n°25- acte règlement intérieur du CA
- n°26 **Modèle vierge pour autres actes du CA non transmissibles**

2. Actes du chef d'établissement en lien avec une décision du CA

2.1 Actes transmissibles du CE

Actes transmissibles du CE lié à une décision du CA

Actes de fonctionnement

- n°27- acte du CE contrats conventions à incidence financière
- n°28- acte du CE de recrutement de personnels liés par contrat de droit privé
- n°29- acte du CE de recrutement de personnels liés par contrat de droit public

Actes transmissibles du CE relevant de sa compétence exclusive

Actes de fonctionnement

n°30- acte du CE de licenciement de personnels liés par contrat de droit public

n°31- acte du CE de licenciement de personnels liés par contrat de droit privé

2.2 Actes non transmissibles du CE les plus utilisés

Actes non transmissibles du CE liés à une décision du CA

Actes de l'action éducatrice

n°34- acte du CE DGH

n°35- acte du CE organisation du temps scolaire

2.1.2.2. Actes non transmissibles du CE relevant de sa compétence exclusive

Actes de l'action éducatrice

n°36- acte choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques

n°37- acte choix de sujets d'études spécifiques

n°38- acte orientation des élèves

n°39- acte de l'emploi de la dotation horaire globalisé (après rejet par le CA des 2 propositions)

Acte de fonctionnement non transmissible du CE

n°40- acte du CE délégation de signature

2.1.2.3. n° 41 Modèle vierge pour autres actes de la CE non transmissibles

3. Actes de la commission permanente par délégation du CA

3.1 Actes transmissibles de la CP

Actes de fonctionnement transmissibles de la CP

n°42- acte autorisation de recrutement des personnels de droit public

n°43- acte autorisation de recrutement des personnels de droit Privé

n°44- acte contrats, marchés

n°45- acte conventions, contrats, marchés (à incidence financière ou non)

n°46- acte sur le financement des voyages scolaires

3.1.2 Actes non transmissibles de la CP

Actes de l'action éducatrice

n°47- acte plan de prévention violence

Actes de fonctionnement non transmissibles de la CP

n°48- acte action à intenter ou à défendre en justice

n°49- acte adhésion à un groupement d'établissements scolaires

n°50- acte acceptation des dons et legs

n°51- acte acquisition / aliénation des biens